

Elèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005- Renouvellement de l'opportunité

Commission service public et services aux publics

22 mars 2019

Estelle GEORGE - DEPP

PANEL D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : ORIGINE DE LA DEMANDE

La loi du 11 février 2005 confirme le droit à tout élève handicapé à accéder à l'éducation dans un parcours de formation qui doit faire l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

■ L'objectif du panel est de décrire les parcours et les performances scolaires des élèves **en fonction de leur trouble** tout au long de leur scolarité :

- En étudiant les parcours en milieu ordinaire entre classe ordinaire et unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;
- En étudiant les passages entre milieu ordinaire (établissement scolaire) et milieu spécialisé (établissement médico-social) ;
- En approchant la réussite scolaire à travers la progression dans le niveau des classes fréquentées, les diplômes obtenus jusqu'à l'insertion professionnelle.



Les enquêtes annuelles (3, 12 et 32) menées par le ministère de l'éducation nationale ne permettent pas de retracer le parcours des élèves

LE RECRUTEMENT DU PANEL D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

- En 2013, tirage d'un échantillon d'élèves nés en 2001 et 2005 dans les enquêtes annuelles exhaustives recensant les élèves en situation de handicap
 - Tirage à probabilités inégales pour que tous les troubles soient bien représentés
 - Trouble déclaré dans les enquêtes en neuf catégories
 - Année de naissance
 - Mois de naissance
 - Au cours des enquêtes 3, 12 et 32 en 2013 : recueil des coordonnées de la famille auprès des enseignants référents (si scolarisation en milieu ordinaire) ou auprès de l'établissement sanitaire ou médico-social (ESMS - si scolarisation en établissement spécialisé)

- En mars 2014, lancement d'une enquête famille aux parents des élèves sélectionnés
 - Familles prévenues par un premier courrier fin 2013
 - Enquête par questionnaire auto-administré par voie postale avec une relance
 - Interviews téléphoniques pour les non répondants aux deux phases postales

LES ÉLÈVES RECRUTÉS POUR LE PANEL EN 2013 ET EN 2014

- A la rentrée 2014, à partir du même mode d'échantillonnage qu'en 2013, des élèves nés en 2005 supplémentaires ont été recrutés.
 - Un moins bon taux de réponse à l'enquête famille surtout pour les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs
- Au total après suppression des doublons et des élèves ayant des années de naissance erronées, 12681 élèves pour lesquels la famille a répondu à l'enquête sont suivis soit 7028 élèves nés en 2005 et 5 653 élèves nés en 2001.

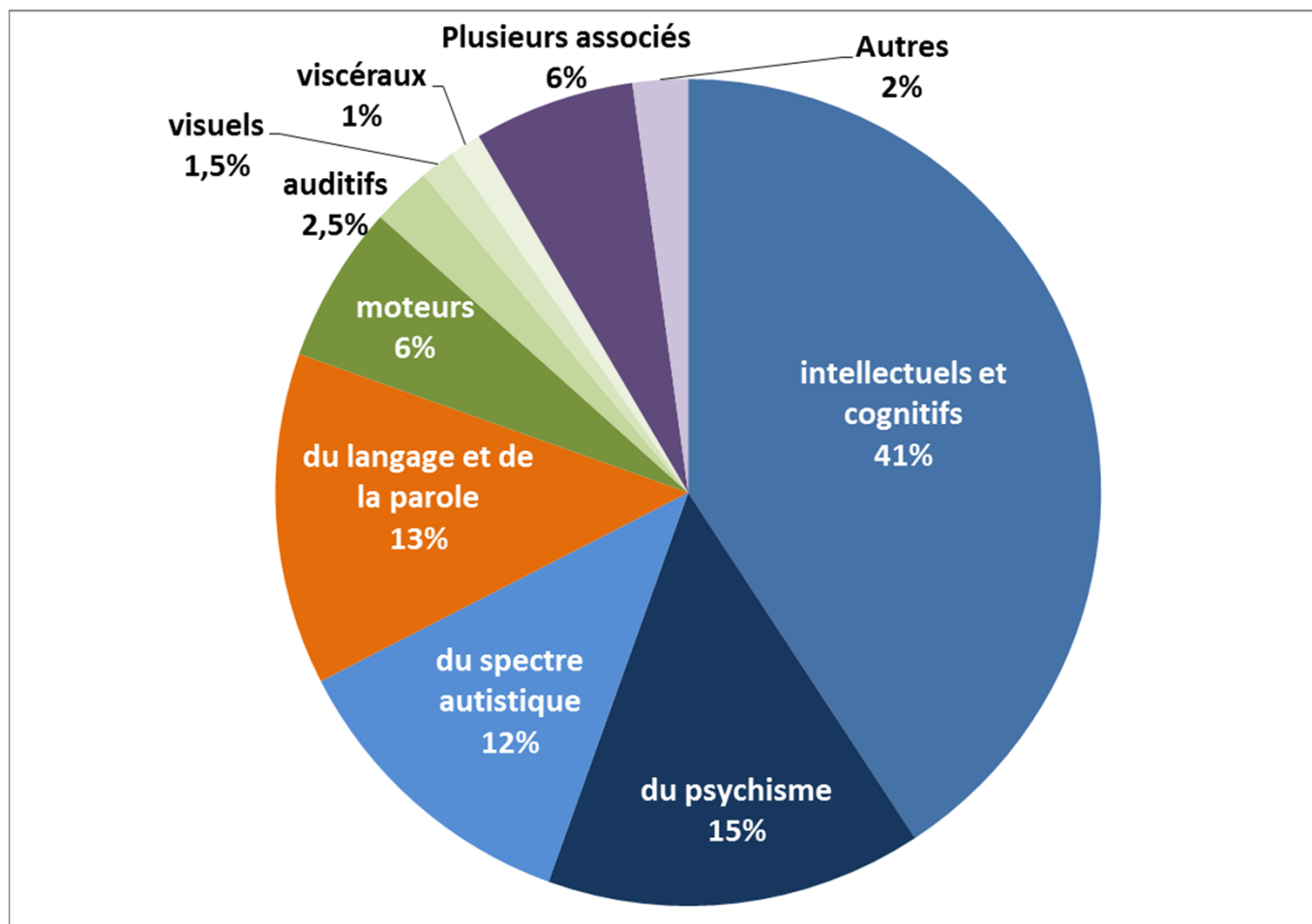
Troubles	Recrutement 2013 - Enquête famille 2014						Recrutement 2014 - ENQ FAM 2015		
	Nés en 2001			Nés en 2005					
	Elèves échantillonnés	parents ayant répondu à l'enquête	Taux de réponse	Elèves échantillonnés	parents ayant répondu à l'enquête	Taux de réponse	Elèves échantillonnés	parents ayant répondu à l'enquête	Taux de réponse
1 : Troubles intellectuels ou cognitifs	2 013	1 523	76%	1 721	1 334	78%	807	572	71%
2 : Troubles du psychisme	1 237	916	74%	1 200	946	79%	494	379	77%
3 : Troubles du langage et de la parole	1 098	978	89%	615	541	88%	453	387	85%
4 : Troubles auditifs	440	354	80%	435	373	86%	55	49	89%
5 : Troubles visuels	327	281	86%	322	266	83%	52	42	81%
6 : Troubles viscéraux	217	194	89%	250	213	85%	75	55	73%
7 : Troubles moteurs	658	582	88%	504	445	88%	174	150	86%
8 : Plusieurs troubles associés	580	475	82%	580	479	83%	322	257	80%
9 : Autres troubles	440	350	80%	367	286	78%	332	254	77%
Total	7 010	5 653	81%	5 994	4 883	81%	2 764	2 145	78%

L'ACTUALISATION ANNUELLE DE LA SITUATION SCOLAIRE DES PANELISTES

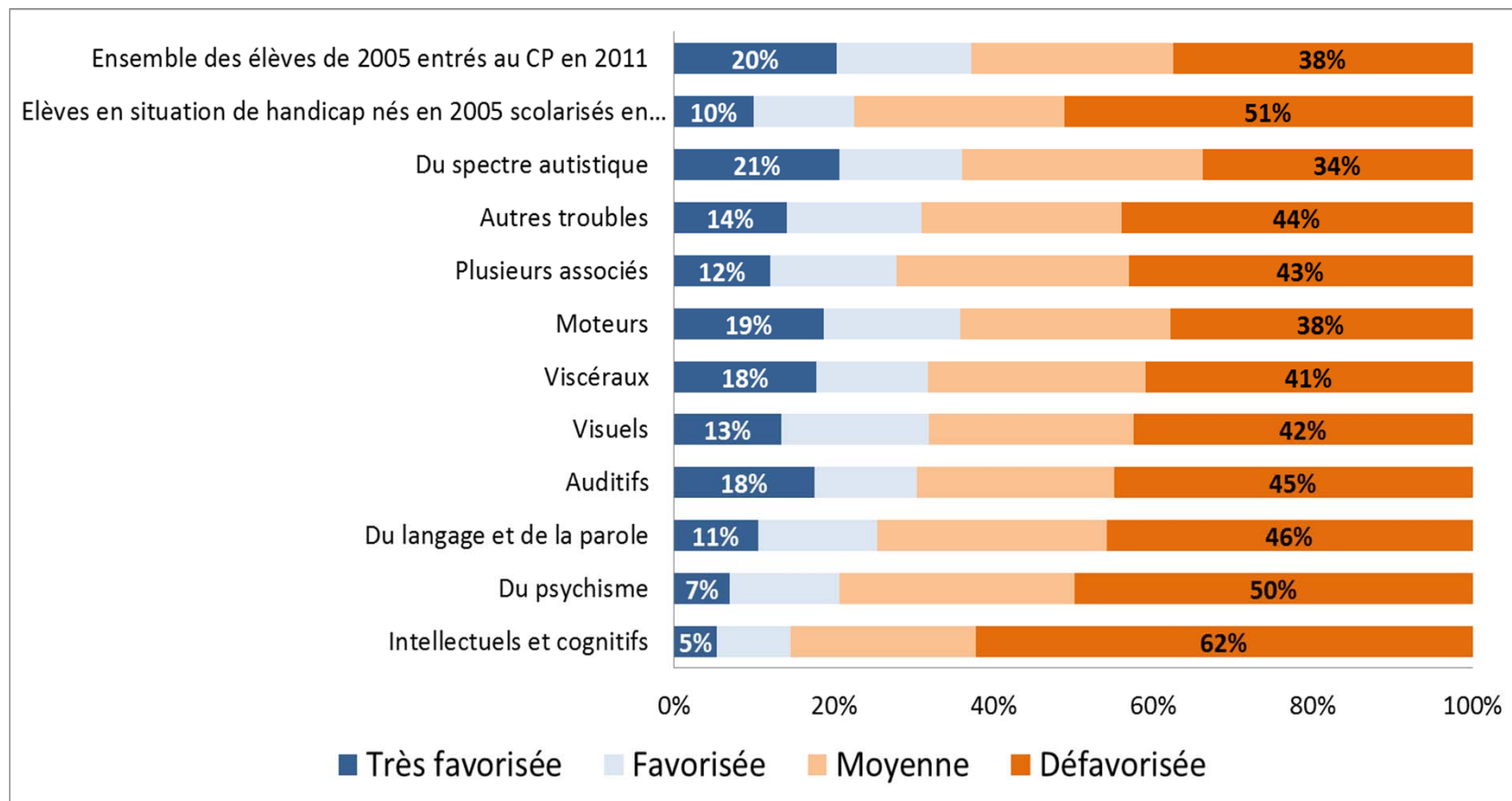
■ Chaque année, actualisation de la situation scolaire des élèves panélistes :

- Enquête auprès des enseignants-référents ou des établissements sanitaires ou médico-sociaux, parallèlement aux enquêtes annuelles 3, 12 ou 32 :
 - Ils doivent simplement associer les élèves panélistes avec les n° d'élèves correspondants dans l'application de ces enquêtes
 - Procédure qui permet de récupérer les informations sur la situation scolaire déjà renseignées dans ces enquêtes avec les n° d'élèves correspondants
- Parallèlement, recherche des élèves panélistes dans les bases élèves (SYSCA, à l'aide de l'INE)
 - Procédure qui permet d'actualiser la situation scolaire des élèves qui ne seraient plus en situation de handicap
- Si les deux procédures ci-dessous ont échoué :
 - Auparavant : enquête Web auprès des établissements, puis enquête postale auprès des familles
 - A partir de 2019 : enquête Web directe auprès des familles (+ relance avec envoi du questionnaire papier)

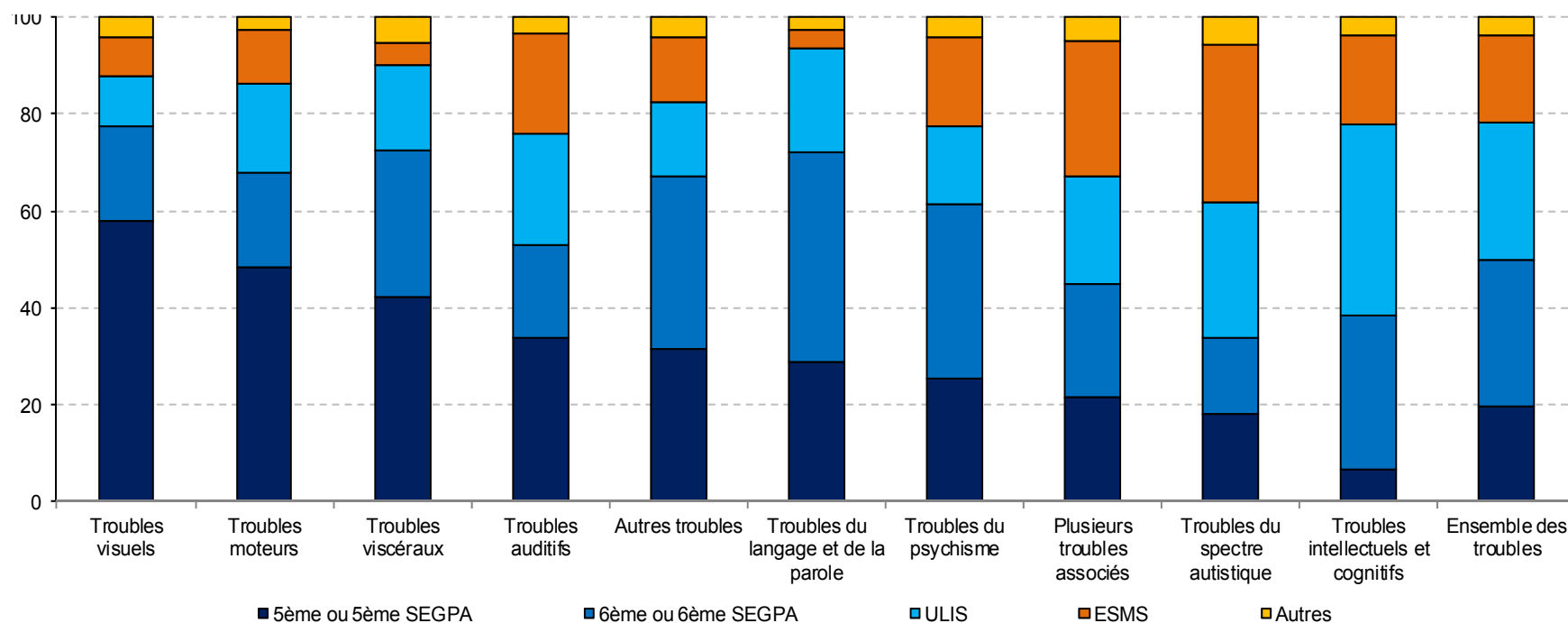
RÉPARTITION PAR TROUBLE POUR LES ÉLÈVES NÉS EN 2005 APRÈS PONDÉRATION



RÉPARTITION PAR ORIGINE SOCIALE ET TROUBLE DES ÉLÈVES NÉS EN 2005



SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES NÉS EN 2005 À 12 ANS À LA RENTRÉE 2017



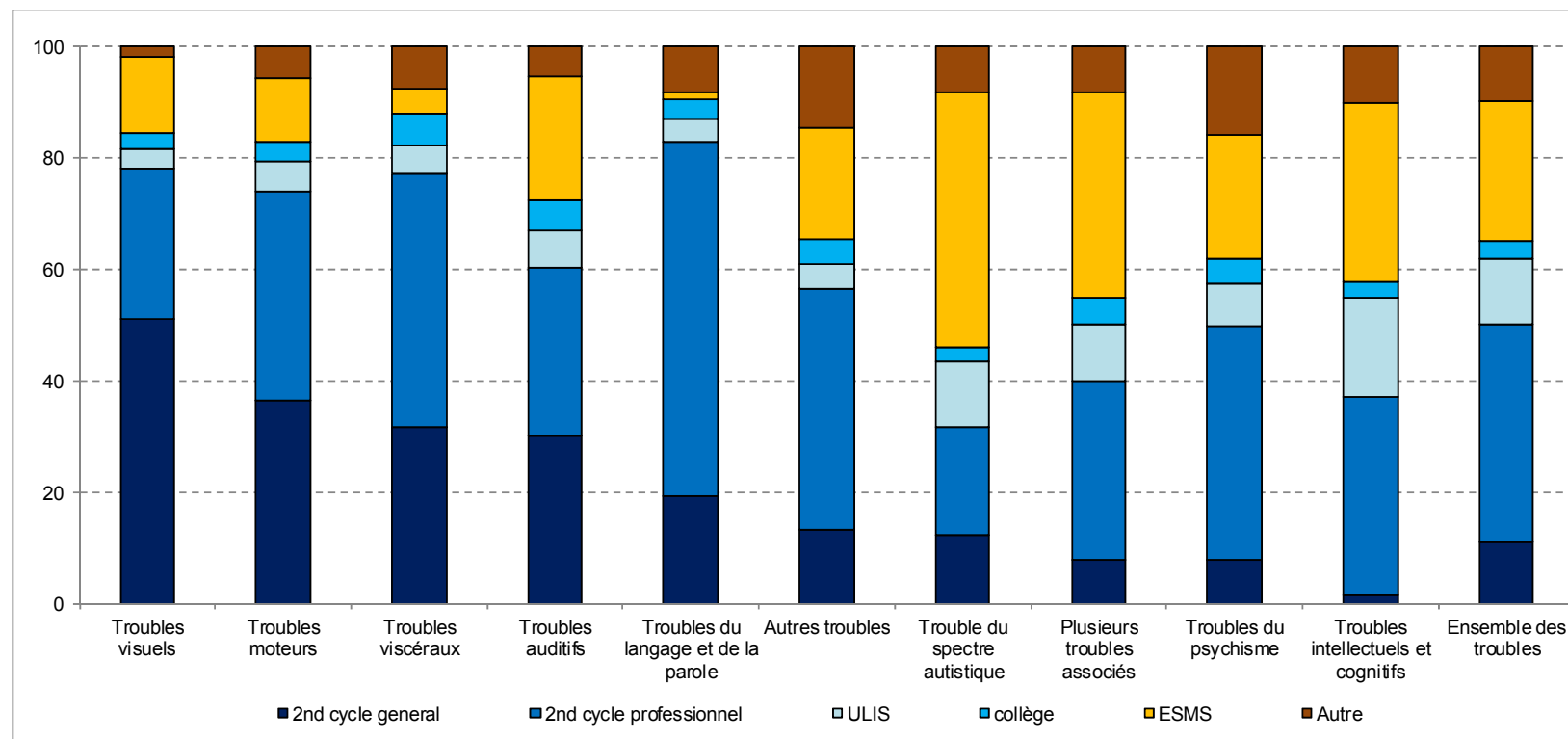
L'état de l'École 2018©DEPP

Lecture : 58% des élèves de 12 ans présentant un trouble visuel sont en 5ème ou 5ème Segpa.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Source : MEN-MESRI-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005.

SITUATION SCOLAIRE DES ÉLÈVES NÉS EN 2001 À 16 ANS À LA RENTRÉE 2017



L'état de l'École 2018©DEPP

Lecture : 51% des élèves de 16 ans présentant un trouble visuel sont en second cycle général.

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé

Source : MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

ENQUÊTES COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉES EN 2016 (1/2)

- **Evaluation des élèves nés en 2005 scolarisés en milieu ordinaire (DEPP)**
 - 5 845 élèves ont participé à une évaluation sur quatre disciplines : numération, calcul, outils de la langue et lecture et compréhension
 - Réalisée par ordinateur permettant à l'élève de commencer l'évaluation au niveau indiqué par son enseignant
 - Chaque élève était accompagné par un adulte en tant qu'assistant

[Note d'information n°19-01 de février 2019](#) : Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap

- **Mise à disposition des données à un chercheur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) dans le cadre d'une thèse de doctorat**
 - Réalisation d'une trentaine d'interviews d'enfants et d'enseignants

ENQUÊTES COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉES EN 2016 (2/2)

■ Enquêtes menées conjointement avec l'EHESS de mars à juillet 2016

■ Enquête auprès d'un sous échantillon de familles ayant accepté dans le premier questionnaire de participer à d'autres enquêtes

- Envoi d'un questionnaire papier auto administré à 7 841 familles
- Taux de réponse de 67 % après plusieurs relances

■ Enquête auprès des enseignants des élèves

- Enquête adressée par messagerie aux directeurs d'école ou aux chefs d'établissement qui devaient faire suivre à l'enseignant de l'élève ;
- L'enseignant répondait en ligne sur un site web
- 6 000 répondants avec un taux de réponse de 60 % pour les enseignants du 1^{er} degré ; de 40 % pour le 2nd degré

[Note d'information n°26 d'octobre 2018](#) : Les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap à l'école

PERSPECTIVES À VENIR

Un constat : depuis 2017-2018, de plus en plus d'enfants panélistes nés en 2001 ne sont plus scolarisés

- Raison : Nés en 2001, ils auront 18 ans en 2019 et ont atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire depuis la rentrée 2018 ;
- Adaptation du panel à l'évolution de leurs parcours :
 - Nouveauté à partir de 2019 dans le questionnaire aux familles des panélistes « perdus » nés en 2001 : rajout de questions sur le lieu de résidence et sur la situation vis-à-vis du travail
 - Objectif : recueillir d'avantage d'information sur leurs situations pour analyser la fin de la scolarisation et l'entrée dans la vie active de cette cohorte

Réunion prévue du comité de pilotage en octobre 2019, avec comme ordre du jour :

- Présentation des premiers résultats du questionnaire sur les panélistes « perdus » nés 2001 et discussion sur les informations complémentaires à collecter à cet âge
- Lancement d'une seconde enquête famille, 7 ans après la première ?

Autres publications :

Article dans le n°95 d'Education & Formations en décembre 2017

À paraître : note d'information « Résultats des élèves en situation de handicap au DNB »

Contact :

Estelle GEORGE
estelle.george@education.gouv.fr

Patricia PROUCHANDY
patricia.prouchandy@education.gouv.fr

site internet <http://www.education.gouv.fr>

À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement

■ Les enfants en situation de handicap sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des parents vis-à-vis de l'école est globalement positif sur la qualité de l'enseignement et le bien-être de leur enfant ; cependant la minorité des parents mécontents est plus importante que parmi les autres familles. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant souvent dû réduire ou arrêter leur activité. Malgré les contacts avec l'équipe éducative, de nombreux parents méconnaissent les aménagements pédagogiques dont leur enfant bénéficie.

Sylvie Le Laidier, DEPP-B1

■ Parmi les enfants en situation de handicap scolarisés en 2013-2014, presque la moitié (49 %) présentant des troubles intellectuels et cognitifs et un enfant sur cinq des troubles du psychisme (FIGURE 1). Les troubles du langage et de la parole, potentiellement révélés au cours des apprentissages,

1 - Situation scolaire à la rentrée 2013 selon la nature des troubles

Éléments des enfants		Effectifs	%
Enfants nés en 2001			
Troubles intellectuels et cognitifs	44,9	51	37
Troubles du langage et de la parole	3,5	4	3
Troubles auditifs	10,5	12	9
Troubles du psychisme	2,9	3	2
Troubles visuels	1,5	2	1
Troubles moteurs	1,2	1	1
Troubles associés	1,8	2	1
Troubles du langage et de la parole	14,9	17	13
Total	104,8	120	87
Effectifs possibles	21 000	17,5	
Enfants nés en 2005			
Troubles intellectuels et cognitifs	41,9	47	35
Troubles du langage et de la parole	3,5	4	3
Troubles auditifs	12,4	14	10
Troubles du psychisme	2,3	3	2
Troubles visuels	1,2	1	1
Troubles moteurs	1,8	2	1
Troubles associés	1,8	2	1
Troubles du langage et de la parole	11,3	13	10
Total	78,2	90	66
Effectifs possibles	21 000	17,5	

Directrice de la publication : Catherine Malouf
 Secrétaire de rédaction : Marc Dussard
 Magasiniers : Frédéric Vuiret
 Imprimeur : DEPP/DC
 0501, 13000, 13022
 Département de la communication et de l'édition
 81, allée des Capucins - 91220 Palaiseau Cedex 09

RECHERCHE
 DE L'ÉVALUATION NATIONALE
 DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap

■ Alors que la plupart des élèves de dix ans entrent en CM2, moins d'un élève en situation de handicap sur quatre parvient à ce niveau à cet âge. Quatre ans auparavant, à six ans, six sur dix entraient pourtant en CR. Si plus de huit sur dix de ces enfants étaient en classe ordinaire à six ans, moins d'un sur deux s'y trouve à dix ans. Entrant moins souvent à l'école maternelle dès trois ans, et moins souvent « à l'heure » au début de l'école élémentaire, une moitié d'entre eux va progressivement passer dans une classe ou un établissement spécialisés, les enfants de milieux défavorisés davantage que ceux d'origine sociale plus élevée.

Sylvie Le Laidier, DEPP-A,
Patricia Prouchandy, DEPP-B1

■ Des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont suivis depuis la rentrée 2013. Leur parcours scolaire des trois ans à l'école a été recueilli dans une enquête auprès de leur famille (voir « SOURCE ET DÉFINITIONS»). Si tous avaient un projet personnalisé de scolarisation (PPS) au plus tard en 2014, la découverte d'un trouble par leur famille a pu être bien antérieure.

L'instauration du PPS varie selon la nature du trouble

La reconnaissance du handicap, marquée par le PPS, ne se fait pas dès l'entrée à l'école. Ainsi, quatre enfants sur dix présentant un trouble auditif, un enfant sur quatre présentant un trouble visuel, meilleur, visuel ou plusieurs troubles associés obtiennent un PPS dès trois ans. À l'opposé, les troubles du langage et de la parole se révélant par des difficultés dans les apprentissages, les PPS correspondants sont instaurés après l'âge de l'entrée à l'école élémentaire et même après sept ans pour plus de la moitié des enfants présentant ces difficultés. La moitié des enfants présentant un trouble du psychisme et quatre enfants sur dix ayant un trouble intellectuel et cognitif ont un PPS avant six ans.

Par ailleurs, 12 % des enfants présentant un trouble englobant du développement (TED), trouble classé avec les troubles intellectuels et cognitifs ou du psychisme.

→ Parcours scolaire décrit par les parents dans l'enquête Familiales de 2008 à 2015, puis par le suivi des enfants (en %).

Directrice de la publication : Catherine Malouf
 Secrétaire de rédaction : Marc Dussard
 Magasiniers : Frédéric Vuiret
 Imprimeur : DEPP/DC
 0501, 13000, 13022
 Département de la communication et de l'édition
 81, allée des Capucins - 91220 Palaiseau Cedex 09

RECHERCHE
 DE L'ÉVALUATION NATIONALE
 DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

